



commission
nationale
slalom

fédération
française
de canoë-kayak

CERTIFICAT DE FORMATION OFFICIEL JUGE REGIONAL

La certification d'un juge régional s'obtient après plusieurs étapes :

- Une formation régionale théorique.
- La réussite à un contrôle de connaissances en fin de formation théorique.
- Le jugement en position de stagiaire (double) avec un tuteur, pendant 4 actions en 2 ans.
- La signature de chaque action, avec avis des divers J.A. des courses jugées.
- L'inscription par le J.A. dans le fichier course de chaque action comme stagiaire.

FORMATION THEORIQUE INITIALE

Nom : Prénom :

N° licence : N° club N° Ligue :

Date et lieu de la formation théorique

VALIDEE : OUI NON

Observations :

Signature du candidat

Signature du formateur

FORMATION PRATIQUE N° 1

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMATION PRATIQUE N° 2

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMAT FORMATION PRATIQUE N° 3

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

: FORMAT FORMATION PRATIQUE N° 4

Nom du Juge Arbitre de la course :.....

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

* Le retour au formateur **Régional** de la fiche de juge pour validation et information à la CNA pour inscription au fichier national des juges.

* Ce retour, ainsi que l'inscription au fichier de chaque action d'officiel sur les courses sont les seuls justificatifs de la formation et de la pratique d'un officiel.

* Cette formation est valable 2 années. Elle sera renouvelée automatiquement après 8 actions de jugement au minimum pendant ces 2 ans, ou un nouveau passage de contrôle de connaissances, sous forme de recyclage, ou une suppression des listes.